

## **AVIS PUBLIC**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434 RELATIF AUX NUISANCES APPLICABLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 avril 2024;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 13 mai 2024 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 15 mai 2024.

Benoît Cabot

Directeur général et greffier-trésorier